

5E SYMPOSIUM AFRICAIN DE RECHERCHE DU GPE-KIX
NAIROBI, KENYA
20-22 OCTOBRE 2026

Financement de l'éducation en Afrique: Faire face aux contraintes budgétaires, à l'expansion de la demande et à la transformation des systèmes éducatifs

Format:
Hybride (présentiel et virtuel)

Organisateurs:
IDRC/CRDI, Hubs Afrique 19 et Afrique 21 du GPE-KIX

APPEL À COMMUNICATIONS
DATE LIMITE: 10 JUILLET 2026

Pour toute question concernant l'appel à communications, veuillez contacter:
Programmekix@francophonie.org
pootieno@unicef.org

Logos: IDRC-CRDI, African Union, UNESCO, UNICEF, AUF, confemem, IFEF, la francophonie

1 Contexte et justification

Dans le cadre du Knowledge and Innovation Exchange (KIX), une initiative conjointe du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), les Hubs Afrique 19 et Afrique 21 du GPE-KIX organisent le 5e Symposium de recherche Afrique du GPE-KIX.

Le Symposium réunira des décideurs politiques, des ministères de l'Éducation et des Finances, des parlementaires, des chercheurs, des partenaires du développement, des institutions régionales, des organisations de la société civile et des praticiens afin d'examiner la manière dont les pays africains financent la transformation de leurs systèmes éducatifs dans un contexte marqué par des pressions budgétaires croissantes, une demande accrue d'éducation, des priorités de développement concurrentes et des appels de plus en plus pressants à la transformation des systèmes.

À travers l'Afrique subsaharienne, les systèmes éducatifs sont confrontés à des défis croissants liés à la croissance démographique, à l'espace budgétaire limité, à l'augmentation de la dette publique, aux chocs climatiques, aux inégalités persistantes ainsi qu'à une demande grandissante d'enseignement secondaire et de développement des compétences. Alors que les pays poursuivent des programmes de réforme ambitieux, les mécanismes de financement de l'éducation sont soumis à une pression croissante.

Le financement de l'éducation ne peut être considéré isolément des politiques publiques, budgétaires et économiques plus larges. Dans un contexte marqué par l'assainissement budgétaire, les défis liés à la mobilisation des ressources intérieures, l'augmentation du service de la dette et la concurrence entre secteurs pour l'allocation des ressources publiques, le financement de la transformation de l'éducation exige une compréhension approfondie de l'environnement budgétaire, institutionnel et politique dans lequel les décisions de financement sont prises.

Le Symposium vise à combler le fossé entre la recherche, les politiques publiques et les décisions de financement en mettant en lumière des données probantes sur les réformes du financement de l'éducation, les stratégies de dépenses, les modèles d'allocation des ressources et les approches

institutionnelles ayant démontré une appropriation politique, un engagement financier et un impact à l'échelle des systèmes.

2 Objectifs du Symposium

Le Symposium vise à :

- Examiner les données probantes relatives aux réformes du financement de l'éducation et aux décisions d'allocation ayant permis d'améliorer l'accès, l'équité, l'inclusion et les résultats d'apprentissage ;
- Renforcer la compréhension commune des approches durables et équitables du financement de l'éducation tout au long du parcours éducatif ;
- Promouvoir l'efficacité, la prise de décision fondée sur les données et le rapport qualité-prix dans le financement de l'éducation ;
- Produire des enseignements opérationnels sur les réformes du financement, les modalités de mise en œuvre et les facteurs d'économie politique qui façonnent la transformation de l'éducation.

3 Appel à Communications

Les chercheurs, décideurs politiques, praticiens, institutions gouvernementales, partenaires du développement et organisations de la société civile sont invités à soumettre des résumés en lien avec le thème du Symposium.

Les propositions peuvent porter sur des recherches achevées ou en cours, des expériences de politiques publiques, des réformes du financement, des enseignements tirés de la mise en œuvre ou des pratiques fondées sur des données probantes relatives au financement de l'éducation et à la transformation des systèmes éducatifs en Afrique.

Le Symposium encourage particulièrement les contributions mettant en évidence :

- Une appropriation politique ou un engagement financier avéré ;
- Des réformes du financement fondées sur des données probantes ;
- L'efficacité de l'allocation des ressources et le suivi des dépenses ;
- Des approches durables de financement domestique ;
- Des modèles de financement axés sur l'équité ;
- Des réformes de la gestion des finances publiques et de la mobilisation des ressources intérieures pertinentes pour l'éducation ;
- Un impact évolutif et à l'échelle du système ;
- Des enseignements tirés tant des réussites que des défis rencontrés dans les processus de réforme.

Bien qu'organisé autour des priorités éducatives, le Symposium encourage également les contributions portant sur les écosystèmes plus larges du financement public, notamment la mobilisation des ressources intérieures, l'efficacité des dépenses publiques, les réformes de la gestion des finances publiques, la



soutenabilité budgétaire, les arbitrages intersectoriels et les arrangements institutionnels favorisant la transformation de l'éducation.

4 Axes thématiques

Les résumés peuvent porter sur un ou plusieurs des axes suivants :

4.1 Financement de l'accès et de l'équité

Question directrice : Quelles décisions de financement ont permis d'améliorer l'équité dans l'accès, les apprentissages et l'allocation des ressources ?

- Données probantes sur les réformes ayant élargi l'accès des groupes marginalisés ou des enfants non scolarisés ;
- Réformes des formules d'allocation réduisant les disparités géographiques, socioéconomiques ou de genre ;
- Mesures budgétaires renforçant les programmes inclusifs ou sensibles au genre ;
- Données montrant le lien entre financement axé sur l'équité et amélioration de la participation ou des résultats d'apprentissage ;
- Allocations budgétaires tenant compte du genre, du handicap et des disparités territoriales.

4.2 Financement du développement de la petite enfance, des apprentissages fondamentaux et du personnel enseignant

Question directrice : Quelles réformes du financement ont contribué à améliorer les apprentissages précoces et l'efficacité des enseignants ?

- Financement de l'expansion équitable de l'éducation préscolaire ;
- Intégration du préscolaire dans les cadres nationaux de financement de l'éducation ;
- Réformes associées à l'amélioration des apprentissages fondamentaux ;
- Financement durable du développement professionnel des enseignants ;
- Réformes budgétaires renforçant la formation, le déploiement, la rétention et le développement professionnel continu ;
- Gestion de la masse salariale favorisant la soutenabilité sans compromettre la qualité.

4.3 Financement des compétences et des parcours pour les adolescents

Question directrice : Quelles décisions de financement ont permis de développer des parcours de compétences durables et évolutifs ?

- Stratégies de financement ayant permis l'expansion de l'enseignement secondaire ou du développement des compétences ;
- Réaffectations budgétaires ou nouveaux instruments financiers soutenant des parcours flexibles pour les adolescents ;

- Alignement entre financement de l'éducation et insertion sur le marché du travail ;
- Engagements budgétaires démontrés en faveur des programmes de seconde chance ou d'éducation non formelle ;
- Financement de l'éducation non formelle et des dispositifs de seconde chance, notamment pour les jeunes marginalisés.

4.4 Financement des systèmes d'information, des technologies et de l'efficience des systèmes

Question directrice : Les investissements dans les données et les technologies ont-ils amélioré l'efficience et la prise de décision ?

- Réformes ayant renforcé les systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE/EMIS), la gouvernance des données ou les liens avec les systèmes de gestion des finances publiques ;
- Utilisation des données pour orienter les réformes des mécanismes d'allocation ou la réaffectation des dépenses ;
- Investissements dans les systèmes d'évaluation des apprentissages influençant directement les décisions de financement ;
- Investissements dans les infrastructures publiques numériques améliorant la performance des systèmes ou la redevabilité ;
- Utilisation d'infrastructures numériques et de technologies éducatives rentables intégrées aux systèmes ;
- Institutionnalisation des réformes des systèmes de données dans les processus de planification et de budgétisation.

4.5 Financement de la résilience, de la paix, du climat et de la réponse aux crises

Question directrice : Quels mécanismes de financement ont renforcé la résilience des systèmes éducatifs et la continuité des apprentissages ?

- Réformes budgétaires intégrant l'adaptation au changement climatique ou la réduction des risques de catastrophe ;
- Mécanismes de financement ayant assuré la continuité équitable des apprentissages en période de crise ;
- Intégration durable de l'alimentation scolaire ou des environnements d'apprentissage sûrs dans les budgets nationaux ;
- Instruments de financement sensibles aux chocs ayant démontré des résultats opérationnels ;
- Stratégies de financement soutenant l'éducation dans les contextes fragiles et touchés par les conflits.

Dans l'ensemble des axes thématiques, le Symposium accordera une attention particulière aux contributions fondées sur des données probantes, mettant en évidence des réformes effectivement mises en œuvre, des engagements financiers documentés ainsi que des résultats mesurables à l'échelle des systèmes éducatifs.

Les considérations transversales telles que l'économie politique, la mobilisation des ressources intérieures, la gestion des finances publiques, la soutenabilité budgétaire, l'inclusion, l'égalité des genres, la résilience, l'efficacité et la transformation des systèmes éducatifs sont encouragées dans l'ensemble des axes thématiques.

5 Directives de soumission

Les résumés peuvent être soumis en anglais, en français ou en portugais.

Chaque soumission doit comprendre :

- Le titre de la présentation ou de la communication ;
- Le(s) nom(s) de(s) auteur(s), leur(s) affiliation(s) institutionnelle(s) et leurs coordonnées ;
- L'identification de l'auteur principal chargé de la présentation ;
- Un résumé de 300 mots comprenant :
 - Le contexte et la problématique ;
 - L'approche de recherche ou de mise en œuvre ;
 - Les principaux résultats ou constats ;
 - Les implications pour les politiques publiques ou le financement de l'éducation.

Les soumissions peuvent notamment prendre la forme de :

- Articles de recherche ;
- Analyses de politiques publiques ;
- Études de cas nationales ;
- Retours d'expérience de mise en œuvre ;
- Documentation de réformes du financement de l'éducation.

6 Critères de sélection Criteria

Les soumissions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème du Symposium ;
- Qualité et rigueur des données probantes ;
- Pertinence pour les politiques publiques et le financement ;
- Clarté de l'analyse et des enseignements tirés ;
- Impact démontré ou potentiel à l'échelle du système ;
- Contribution à l'apprentissage entre pairs et à l'échange de connaissances.

La priorité sera accordée aux soumissions démontrant une appropriation politique concrète, une réforme effective du financement ou des résultats mesurables de mise en œuvre.

7 Dates importantes

Activité	Date
Lancement de l'appel à résumés	18 mai 2026



Date limite de soumission	10 juillet 2026
Notification des résumés retenus	15 août 2026
Dates du Symposium	20–22 octobre 2026

8 Procédure de soumission

Les résumés doivent être soumis via ce [lien](#).

9 Questions et renseignements

Pour toute question relative à l'appel à résumés, veuillez contacter :

- Polycarp Otieno (pootieno@unicef.org)
- Veronica Wangui (vwangui@unicef.org)

N.B.: Les pays participant au Hub Afrique 19 du KIX sont les 19 pays partenaires anglophones du GPE suivants : Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie (continentale et Zanzibar), Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Les pays participant au Hub Afrique 21 du KIX sont les 21 pays partenaires francophones du GPE suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Guinée-Bissau, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République du Congo, Sénégal, Togo, Sao Tomé-et-Principe.